

**COMMUNE DE ROSTEIG**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 28 février 2020**

Le 28 février 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

**Présents :**

**MM.** MATZ François, MULLER Pascal, Adjointes au Maire

**MM.** BAUER Alexandre - MOSER Jacky - SEYLLER Marc - STUDER Simon - ZOSSI Serge

**Absents excusés :** Mmes GEYER Céline - SCHMIDT Christiane - M. KREMER Fabrice

Date de convocation : 18 février 2020

**Date d'affichage : 9 mars 2020**

**Date de publication :**

Ouverture de la séance à 20h00

M. SEYLLER Marc est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour et de le modifier comme suit :

- **11 - Vente des terrains au lotissement « Les Terrasses du Kaltenbach »**
- **12 - Vente d'un terrain au lotissement à M. ANCEL**
- **13 - Divers**

L'ordre du jour est ainsi adopté.

**ORDRE DU JOUR**

**01 - Approbation du PV de la réunion du 17 janvier 2020**

**02 - Antenne télévision : compte administratif 2019**

**03 - Antenne télévision : compte de gestion 2019**

**04 - Budget Général : compte administratif 2019**

**05 - Budget Général : compte de gestion 2019**

**06 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte administratif 2019**

**07 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte de gestion 2019**

**08 - Demande de subventions : collège de WINGEN SUR MODER**

**09 - Tarifs de location des vestiaires**

**10 - Extension du réseau TV**

**11 - Vente des terrains au lotissement « Les Terrasses du Kaltenbach »**

**12 - Vente d'un terrain au lotissement à M. ANCEL**

**13 - Divers**

\*\*\*

## **01 - Approbation du PV de la réunion du 17 janvier 2020**

Le procès-verbal de la séance du 17 janvier 2020 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

## **02 - Antenne télévision : compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2019 du service Antenne.

VU la délibération du 29 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,  
VU les décisions modificatives prises au courant de l'année comptable 2019,  
Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal,  
siégeant sous la présidence de Monsieur MATZ François, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la séance,  
après en avoir délibéré, décide :

**par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**d'adopter à l'unanimité** le compte administratif du Service Antenne.

## **03 - Antenne télévision : compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- déclare que le compte de gestion du Service Antenne dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité**

## **04 - Budget Général : compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2019 du service Général.  
VU la délibération du 29 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,  
VU les décisions modificatives prises au courant de l'année comptable 2019,  
Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2019,  
Le Conseil Municipal,  
siégeant sous la présidence de Monsieur MATZ François, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la séance,

après en avoir délibéré, décide :

**par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**d'adopter à l'unanimité** le compte administratif du Service Général.

## **05 - Budget Général : compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- déclare que le compte de gestion du Service Général dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité**

## **06 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte administratif 2019**

Le Conseil Municipal prend connaissance du Compte Administratif 2019 du service Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach.

VU la délibération du 29 mars 2019 approuvant le budget primitif de l'exercice 2019,

VU les décisions modificatives prises au courant de l'année comptable 2019,

Le Maire expose à l'assemblée les conditions d'exécution des budgets de l'exercice 2019,

Le Conseil Municipal,

siégeant sous la présidence de Monsieur MATZ François, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la séance,

après en avoir délibéré, décide :

**par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

**d'adopter à l'unanimité** le compte administratif du Service Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach.

## **07 - Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach : compte de gestion 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- déclare que le compte de gestion du Service Lotissement Les Terrasses du Kaltenbach dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité**

## **08 - Demande de subventions : collège de WINGEN SUR MODER**

Le Maire fait part aux conseillers que Monsieur le Principal du Collège de Wingen sur Moder a transmis une demande de participation financière destinée au financement de différents voyages scolaires. **9** élèves de Rosteig sont concernés, à savoir :

HECKEL Franck

JOCHEM ARRIVAULT Aloïs

KREMER Léo

LEGAL Cindy

LOTT Laura

MAHLER Tony

NUSSBAUMER Paul-Henri

REUTENAUER Maëva

SCHNEIDER Romane

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder à chaque élève de Rosteig une aide financière de **20 Euros**,
- de verser la subvention directement aux parents sur présentation d'une attestation délivrée par le Collège et d'un RIB,
- de prévoir les crédits au Budget Primitif 2020.

**Adopté à l'unanimité**

## **09 - Tarifs de location des vestiaires**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 27 septembre 2013 décidant la location des vestiaires aux habitants de Rosteig pour la somme de 150 €,

Après avoir entendu les explications du maire,

**décide :**

- en cas d'utilisation de l'éclairage du terrain de football, du terrain de pétanque, ou du terrain multisports, l'électricité sera facturée 0,25 € par kWh consommé en sus des 150 €, et ceci, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

**Adopté à l'unanimité**

## **10 - Extension du réseau TV**

Les conseillers décident à l'unanimité d'accepter le devis de l'entreprise SCHWARTZ-HUM relatif à l'extension du réseau de télédistribution pour un montant de **8 808.79 € TTC**.

Les crédits seront prévus au Budget Primitif 2020.

## **11 - Vente des terrains au lotissement « Les Terrasses du Kaltenbach »**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 12 octobre 2018 fixant le prix du terrain à 5 000 € TTC l'are,

Vu le plan d'arpentage du Bureau CARBIENER définissant les numéros définitifs des parcelles,

**décide :**

- de vendre les terrains suivants :

<b>N° DE LOT</b>	<b>N° DE PARCELLE</b>	<b>SURFACE TOTALE</b>	<b>PRIX DE VENTE TTC</b>
1	519/257	8,96 ares	44 800 €
2	520/257	6,90 ares	34 500 €
3	521/257	8,58 ares	42 900 €
4	522/257	8,60 ares	43 000 €
5	523/257	9,02 ares	45 100 €
6	524/257	9,13 ares	45 650 €
7	525/257	7,41 ares	37 050 €
8	526/257	7,55 ares	37 750 €
9	527/257	10,11 ares	50 550 €
10	528/257	9,91 ares	49 550 €
11	529/257	9,77 ares	48 850 €

- de charger l'étude de Me SENDEL Luc, notaire à LA PETITE PIERRE, de l'établissement des actes notariés,
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes se rapportant à ces ventes.

**Adopté à l'unanimité**

## **12 - Vente d'un terrain au lotissement à M. ANCEL**

VU la délibération du 12 octobre 2018 fixant le prix du terrain à 5 000 € l'are,

VU la demande présentée par M. ANCEL Aurélien 16 rue Hohl 67290 ROSTEIG,

Le Conseil Municipal décide de vendre à M. ANCEL Aurélien le terrain de construction cadastré :

**Section 3 n° 529/257 Riehfeld d'une superficie de 9,77 ares formant le lot n° 11 du lotissement communal « Les Terrasses du Kaltenbach », moyennant le prix de 9,77 ares x 5 000 € = 48 850 € TTC**

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente à venir.

**Adopté à l'unanimité**

## **13 - Divers**

Sous le point Divers, le Maire informe ses collègues que :

- le permis de construire une maison d'habitation a été accordé à M. ANCEL Aurélien
- le chemin du Katzenthal sera égalisé par la Société COSYLVAL dès que la météo le permettra
- le déplacement des panneaux d'agglomération est en cours
- les informations nécessaires ont été transmises pour la rentrée des classes du 2 mars concernant les mesures à prendre vis-à-vis du coronavirus

Le Maire tient également à remercier l'ensemble du personnel et du Conseil Municipal pour leur collaboration au cours de ce mandat électif.

De même, le Conseil Municipal remercie l'ensemble du personnel pour le travail effectué.